Stationnement

Stationner à Bessancourt comme dans beaucoup de villes d'Ile-de-France n'est pas toujours facile. Aussi, face aux difficultés repérées en matière de stationnement sur la ville, afin d'améliorer le respect de la réglementation et ainsi limiter le stationnement sauvage, la Ville met à votre disposition un plan qui permettra à chacun de mieux connaître les lieux où le stationnement est disponible et autorisé.



Améliorer l'occupation de l'offre de stationnement et des parkings grâce à une indication détaillée des zones existantes est donc essentielle pour permettre à chacun de profiter en toute sérénité des services de proximité et de la diversité des commerces de la ville.

Le bon usage des règles du stationnement permet aussi d'améliorer la rotation des véhicules. Il permet à chacun de disposer dans de meilleures conditions, de places disponibles tout au long de la journée. La Ville œuvre au quotidien, avec ses Services Techniques et la Police Municipale pour faciliter et mieux respecter le cadre de vie de ses habitants. La contribution de chacun est indispensable pour améliorer les bonnes pratiques dans ces domaines.

De plus, parce que l’accessibilité de tous est une de nos priorités, les places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont également représentées sur ce plan. Elles sont identifiables par un pictogramme spécifique. Il appartient à chacun de faire preuve de civisme afin de respecter ces places réservées et permettre le bien vivre ensemble, sous peine d’être verbalisé.

Pensez-y ! Le stationnement des véhicules s'effectue du côté des numéros impairs du 1er du mois au 15 inclus et du côté des numéros pairs du 16 au 31 inclus.

Documents
Document
Plan de stationnement